

REALISER SON DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Durée

2 jours

Public concerné

Employeurs ou futurs employeurs agricoles

Effectif

De 6 à 10 stagiaires

Prérequis

Connaissance informatique de base (Excel)

Objectif pédagogique

Rendre le stagiaire capable :

- d’intégrer l’évolution de la réglementation en rapport avec le DUER
- de repérer des situations à risques et de proposer des mesures de prévention
- de réaliser son DUER et de l’actualiser par la suite
- d’améliorer les conditions de travail

Programme de la formation

- Connaître les obligations réglementaires
- Connaître et savoir utiliser l’outil support pour réaliser son DUERP
- Caractériser les situations de travail en lien avec les aspects réglementaires
- Appréhender la mise en place d’une politique de prévention
- Définir des axes de progrès individuels en prévention
- Formaliser les résultats de l’évaluation des risques dans le Document Unique pour en faire un outil dynamique de management et de sécurité
- Elaborer et planifier la mise en œuvre du plan d’actions pour améliorer la Santé Sécurité au Travail sur son exploitation

Moyens pédagogiques

La formation s’appuie sur la réglementation en vigueur et des échanges sur retours d’expériences et cas pratiques.

Suivi de l’action

Feuilles d’assiduité signées par demi-journée par le stagiaire et le formateur
Attestation de fin de Formation

Contrôle et validation de l’action

La mise en place de son Document Unique permet de valider l’apprentissage.

Moyens d’encadrement

Expert confirmé

Prix

Prise en charge pour les contributeurs VIVEA
350 € (pour autres personnes)

Dates et lieux

Période : mars et novembre
Caen – Saint-Lô

Contactez MSA Services